

LA FEUILLE D'ORME



N°23 printemps 2014

L'éditorial du maire

Voilà un an, j'évoquais les records de pluviométrie battus pendant l'hiver, j'étais loin d'imaginer ce qui nous attendait cette année: que d'eau!... Mais aussi des records de douceur ce mois de mars, inégalés depuis la fin du XIXe siècle. Les promeneurs et les jardiniers sont à la fête.

Je rappelle à ce propos que vous pouvez déposer vos déchets verts au dépôt communal du Péridet tous les samedis de 14H à 18H. En dehors de ces horaires, vous pouvez demander chaque jour la clef à l'agent technique communal ou à moi-même.

Ce dimanche 23 mars se déroulera le premier tour des élections municipales, pour lesquelles se présentent à vos suffrages 16 candidats. Il vous faudra élire 15 conseillers municipaux et vous trouverez en page 3 du présent bulletin tous les renseignements concernant ce scrutin, notamment les nouveautés législatives s'y rapportant. Même si le nombre d'ulmois et d'ulmoises qui ont souhaité être candidats vous paraît minime pour faire votre choix, cela ne doit pas vous dissuader de venir voter et d'exprimer sur votre bulletin votre soutien ou non à chacun d'eux. Venez accomplir votre devoir civique.

Je reviens maintenant sur un autre problème de civisme.

Début février, l'agent technique de la commune s'est fracturé le bras suite à un accident domestique et se trouve de ce fait en arrêt de travail pour 2 mois minimum. J'ai donc décidé durant cette même période de m'occuper moi-même de l'entretien de la station d'épuration et des pompes de relevage. Lors du nettoyage de ces dernières, ce que j'ai découvert concernant l'implication des lingettes sur leur mauvais fonctionnement est édifiant. Aussi, je vous propose de constater par vous-mêmes les nuisances engendrées sur les photos ci-dessous.

Vue extérieure: lingettes bloquant le couteau de broyage



Vue intérieure: lingettes broyées empêchant le passage des eaux usées



Didier GUILLAUME

Le point sur l'Etat Civil en hiver

- + Une ulmoise est arrivée
- + Cécile FRANCOIS PROUX, né le 24 janvier

Dates à retenir

- Ouverture de la pêche à l'étang communal des Chenevreaux, rue du Lavoir le samedi 12 avril 2014. Les cartes sont disponibles auprès de M. JOLY, 5 rue du Mousseau et de M. PLANTON, 16 clos de la Maligny. Cartes annuelles: 20€; 10€ pour les enfants. Une carte à la journée est proposée à 3€.
- Vide-grenier de l'Association des Parents d'Elèves le jeudi 8 mai au terrain du Tertre à MARSON.

Informations diverses

- Comme les années précédentes, en ce printemps 2014, un appel est lancé aux personnes qui accepteraient de passer 1 ou 2 heures au nettoyage de l'église, le samedi 29 mars à partir de 9H30. Merci d'avance. Pour tous renseignements, s'adresser à: Mme Colette GIRAULT (02 41 67 01 84).

Au sujet des associations communales

✓ Comité des Fêtes

Pour les fêtes de Noël, le Comité des Fêtes a de nouveau décoré la place de la mairie et l'église, action pour laquelle les ulmois le remercient.

Il a investi dans une guirlande "Joyeuses Fêtes" et l'un de ses membres a créé et construit l'étoile et les boules de l'église.

Vide-grenier du Comité des Fêtes le dimanche 22 juin sur le terrain de loisirs de la Maligny. Réservations auprès de M. Jean-Pierre PORTIER au 02 41 67 06 23.

✓ Familles rurales

Tous les habitants sont conviés à l'Assemblée générale de l'Association Familles Rurales des Ulmes et Environs le **mardi 20 mai 2014 à 20H00 à la salle du Mousseau**.

L'accueil de loisirs est maintenu pour l'année 2014, **du lundi 7 juillet au vendredi 1^{er} août 2014**, le projet d'animation sera présenté par la directrice lors de l'AG. Les dossiers d'inscription seront remis aux familles présentes. Les dates d'inscription sont fixées au **mercredi 4 juin 2014 de 17H00 à 19H00 et samedi 14 juin 2014 de 10H00 à 12H00**.

Cette année, deux camps sont proposés:

Pour les 12-14 ans : Camp Action (réalisation court métrage, bande annonce ou documentaire) à St Florent le Vieil – **Du 7 au 11 juillet 2014**

Pour les 8-11ans : Camp Théâtre à St Paul du Bois – **Du 21 au 25 juillet 2014**

Le nombre de places étant limité, il est fortement conseillé de procéder à une préinscription avant **le 29 et 30 avril 2014**.

Le conseil général accorde une aide financière pour permettre aux enfants de familles en situation difficile de pouvoir participer à l'accueil de loisirs ou au camp. **Les dossiers sont à établir avant le 15 mai 2014**.

Personnes à contacter pour tous renseignements concernant l'accueil de loisirs ou les camps:

Marie-Claude PILLIER: 02 41 67 06 81 - Isabelle GUIBERTEAU: 02 41 67 05 76

La Mairie des Ulmes à votre service (valable jusqu'aux élections municipales)

	Ouverture Secrétariat	Permanences
Lundi	17H - 18H	Jean-Yves PILLIER (1 ^{er} adjoint) de 16H à 18H
Mardi	14H30 - 18H	Didier GUILLAUME (Maire) de 17H à 18H
Mercredi	14H - 16H	D. GUILLAUME de 9H30 à 11H30 sur rendez-vous
Jeudi	FERME	
Vendredi	9H30 - 12H30	Alain DAVASE (2 ^{ème} adjoint) de 9H30 à 12H30
Samedi	FERME	

Téléphone du secrétariat: 02 41 67 00 40 – Fax: 02.41.67.85.53

Courriel: mairie.lesulmes49@wanadoo.fr

Site internet: www.lesulmes.mairie49.fr

Elections municipales des dimanches 23 & 30 mars 2014

> Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 15 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints seront ensuite élus par le nouveau conseil municipal.

> Comment les conseillers municipaux sont-ils élus?

Le mode de scrutin ne change pas. Les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire.

Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter un ou plusieurs noms à condition qu'ils figurent sur la liste des personnes candidates affichée dans le bureau de vote ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter valablement pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

> Qui peut voter?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune.

ATTENTION!!! Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.

> Comment notre commune est-elle représentée au sein de l'intercommunalité?

Notre commune est représentée au sein de la Communauté de communes de la région Doué-la-Fontaine par 2 conseillers communautaires.

C'est le maire et le premier adjoint qui seront automatiquement conseillers communautaires.

> Peut-on voter par procuration?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités. Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Dans quels délais?

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration en mairie.

Une procuration peut être établie à tout moment et jusqu'à la veille du scrutin, mais, en pratique, le mandataire risque de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps.

> Ce qui est nouveau:

1. Présentation d'une pièce d'identité pour voter
2. Déclaration de candidature obligatoire
3. Impossibilité de voter pour une personne non candidate

Pour plus d'informations: <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections

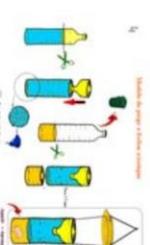
Le Cycle du frelon asiatique

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
		Phase N° 1									
				Phase N° 2							
						Phase N° 3					
									Phase N° 4		

Phase N°1

Piégeage des fondatrices de l'année précédente

Les fondatrices sortent de leur refuge d'hiver, elles s'alimentent et chacune d'elles recherche un endroit pour construire un nid



Phase N° 2

Recherche de nids primaires

Le jeune nid est au départ sphérique avec une ouverture unique en dessous.

La reine bâtit les premières cellules et pond des œufs qui donneront tous des ouvrières.



Phase N° 3

Recherche de nids secondaires

La colonie se développe et le nid augmente de volume. Le nid est composé de bois pourris. La reine ne sort plus et se consacre à la ponte. Les ouvrières bâtissent et rapportent des proies pour nourrir le couvain et des substances sucrées pour les adultes restés au nid.



Phase N° 4

La chasse aux fondatrices de l'année en cours

Les sexués émergent du nid et s'envolent pour s'accoupler. Le nid est le plus souvent en haut d'un arbre, dans un buisson, sous les charpentes, rebords de toits, vérandas et même au sol. Les mâles et les ouvrières ne passent pas l'hiver et le nid est définitivement abandonné. Seules les futures reines survivent et cherchent un abri pour l'hiver.

